



# PERRIGNY

*Le journal d'informations  
de notre village*

*Infos*

**N° 67**

**Janvier 2020**

Photo du parc prise en mars 2019

# Sommaire

## Le mot du maire

Le mot du maire	1
-----------------	---

## Informations municipales

Principales décisions du conseil	2 à 9
Police municipale	9
Label régional Villes et Villages fleuris	10
Liste électorale, bureau de vote	11
État civil 2019	11
Préservation quantitative de la nappe de Dijon Sud	12
Monoxide de carbone	13
Évolution de notre village	14 et 15

## La vie de notre village

En direct de la bibliothèque...	16
Environnement	17
Feu d'artifice et vin chaud	17
Spectacle pour les enfants des écoles	17
Animations intergénérationnelles	18 et 19
Accueil de Loisirs - PEPCBFC	20 et 21
Perrigny en fête	22 et 23
Repas CCAS	24 et 25

## Coup de projecteur

1989 - 2019, l'École de Musique a 30 ans !	26 et 27
--	----------

## La vie des associations

Association des parents d'élèves	28 et 29
Ensemble Musical de Perrigny-lès-Dijon	30 et 31
Club de l'Amitié	32
Perrigny-Country	32
Courir et Sourire	33
Les Mémoires de Perrigny-lès-Dijon	33
Music-Hall Foliz	34
Bien vivre à Perrigny-lès-Dijon	34
Accrodanse	35
C'était qui déjà ?	35
Comité des fêtes	35
Union des anciens combattants et victimes de guerre	36 et 37

## Évènements

L'agenda	39
----------	----

## Informations utiles

Urgences et santé, mairie et services...	40 et 3 <sup>e</sup> de couverture
--	------------------------------------

## Commerçants & artisans

Retrouvez-les aux pages 13, 25, 38 et 39.	
Nous vous invitons à leur faire confiance, et à les consulter pour vos achats, travaux et services.	



Retrouvez toutes ces informations sur notre site: [perrigny-les-dijon.fr](http://perrigny-les-dijon.fr)



# Le mot du maire



## Patriniennes, Patriniens Chers amis

Bientôt vont avoir lieu les élections municipales, moment important dans la vie d'une commune.

Cette période impose un droit de réserve. De ce fait, ce bulletin est allégé puisque nous avons interdiction de faire de la publicité à propos de nos actions. Cette publication ne comporte donc pas de bilan présentant de façon avantageuse ni de mise en avant de façon inhabituelle des actions de l'équipe municipale sortante.

Le maire étant responsable de cette parution, il doit veiller à ce que cette neutralité soit respectée.

En cette fin de mandat, je tiens donc à remercier le conseil municipal pour le travail fourni tout du long de ces six années. Il a su prendre des décisions importantes pour notre village.

Je tiens aussi à remercier le personnel communal pour son engagement facilitant ainsi la prise de décision sur les projets d'avenir. Il est aussi au plus près du terrain permettant un suivi régulier ainsi qu'une bonne réactivité.

Le développement d'une collectivité ne pourrait pas se faire sans l'engagement de ses élus, le dynamisme de ses associations, la motivation de ses bénévoles et l'implication de son personnel communal. Merci aussi aux acteurs économiques, qu'ils soient agriculteurs, industriels, artisans ou commerçants, qui par leurs actions à tous contribuent à la création d'emploi et à la vitalité de notre village.

Pour cette année 2020, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter ses meilleurs voeux de santé, de bonheur et de réussite pour vous et vos familles.

**Patrick BAUDEMENT**



# Informations municipales

## 2019 : principales décisions du conseil...

Ci-dessous un condensé des comptes rendus des conseils municipaux de 2019. Nous rappelons que leur contenu in extenso est consultable en mairie et téléchargeable sur le site internet de la commune.

### Conseil municipal du 21 janvier 2019

#### 1. Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet du PLUi-HD de Dijon Métropole, notamment sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions réglementaires concernant directement la commune.

#### 2. Schéma de mutualisation de Dijon Métropole

Pour 2019, il est envisagé de réviser le dispositif juridique de mutualisation liant la Métropole, la Ville de Dijon et son CCAS, et de créer des services communs, forme de mutualisation la plus intégrée et aboutie ; dans les domaines suivants : systèmes d'information et de données, centrale d'achat, commande publique, affaires juridiques, assurances, droit des sols.

Le conseil municipal approuve le schéma de mutualisation de Dijon Métropole, et décide l'adhésion de la commune de Perrigny-lès-Dijon aux services suivants : centrale d'achat, droit des sols, données numériques et système d'information géographique

#### 3. Autorisations de dépenses

Le conseil autorise Monsieur le Maire, dès le 1er janvier 2019 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

#### 4. Adoption des restes à réaliser

Le conseil valide le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter sur l'exercice 2019 soit 98 815.88 euros

#### 5. Renouvellement du bureau de l'association foncière

Les membres du bureau de l'association foncière doivent être des propriétaires fonciers. Ont été désignés Messieurs Mignardot Gaston, Sirugue Maurice, Sirugue Julien, Garnier Vincent

#### Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un dépôt de plainte a été déposé par un habitant de Perrigny-Lès-Dijon contre le Maire et contre la police municipale de Perrigny-Lès-Dijon pour harcèlement et discrimination. Il précise qu'à ce titre il a été auditionné par la gendarmerie en tant que témoin.

### Conseil municipal du 4 mars 2019

#### 1. Travaux de mise en accessibilité de l'église

Le marché initial de travaux de mise en accessibilité de l'église communale a été conclu pour un montant total de 79 429 euros HT. Les travaux sont en cours et des aménagements au contrat initial sont nécessaires du fait de diverses plus-values et moins-values.

Le lot n° 1 Terrassement Gros œuvre a été conclu pour un montant initial de 18 105 euros HT soit 21 726.60 euros TTC avec l'entreprise SBTP. Le conseil municipal approuve l'avenant pour ce lot portant le nouveau montant du marché à 17 605 € HT soit 21 126 euros TTC

Le lot n° 3 Electricité œuvre a été conclu pour un montant initial de 49 464 euros HT soit 59 356.80 euros TTC avec l'entreprise Prêtre et fils. Le conseil municipal approuve l'avenant pour ce lot portant le nouveau montant du marché à 47 508 € HT, soit 57 009.60€ TTC.

#### 2. Accueil de loisirs

Le contrat de délégation de service public signé le 2 juillet 2018 avec l'association « les Pupilles de l'Enseignement Public du Centre de la Bourgogne Franche-Comté » (PEP CBFC) nécessite une modification des modalités de versement de la subvention communale.

Cette subvention est actuellement versée sous forme de plusieurs acomptes sur 2 années civiles, à savoir : 25% avant le 30 septembre, 25% avant le 20 décembre, 25% avant le 30 mars, le solde sur présentation de justificatifs. Ceci décale les paiements d'une année x en année x+1, ce qui n'est pas juste budgétairement. Le conseil approuve l'avenant à ce contrat fixant les nouvelles modalités de versement afin que l'intégralité de la subvention due en année x soit versée la même année.

#### 3. Service de médecine prévention du CDG 21

La commune de Perrigny-Lès-Dijon a conclu une convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition du personnel du service de médecine préventive. Une cotisation assise sur la masse des rémunérations versées aux agents est due en contrepartie de cette mise à disposition. Cette cotisation s'élevait à 0.35%. Le centre de gestion lors de son conseil d'administration du 27 novembre 2018 a augmenté le taux de cette cotisation à 0.42%. Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention.



## 4. École de musique

Le conseil municipal approuve le versement de la somme de 12300 € du budget principal au budget de l'école de musique (subvention d'équilibre).

## 5. Affouages 2019

Des affouages auront lieu en 2019 pour ouverture de chemins de vidange et éclaircies. Le conseil municipal donne son accord pour l'inscription à l'état d'assiette 2019 de plusieurs parcelles pour un total de 7,7 ha, fixe le prix du stère de bois à 6€ et fixe les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses

## Conseil municipal du 4 avril 2019

### Approbation des comptes de gestion 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2018 du budget communal et de l'école de musique.

#### 1. Compte administratif 2018 - budget communal

Le conseil, après examen, adopte le compte administratif 2018 du budget communal :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	1 198 572,05	1 246 846,53
	Investissement	192 428,44	238 994,95
Reports de l'exercice 2017	Report en section de fonctionnement	0,00	101 579,86
	Report en section d'investissement	92 860,03	0,00
	Total: réalisations+ reports	1 483 860,52	1 587 421,34
Restes à réaliser à reporter en 2019	Fonctionnement		
	Investissement	98 815,88	
	restes à réaliser à reporter en 2019	98 815,88	
	Fonctionnement	1 198 572,05	
Résultat cumulé	Investissement	384 104,35	
	TOTAL	1 582 676,40	

#### 2. Compte administratif 2018 - École de musique

Le conseil, après examen, adopte le compte administratif 2018 du budget de l'école de musique :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	48 345,76	45 481,41
	Investissement	0,00	1 628,85
Reports de l'exercice 2017	Report en section de fonctionnement	0,00	8 084,43
	Report en section d'investissement	1 628,85	0,00
	Total: réalisations+ reports	49 974,61	55 194,69
Restes à réaliser à reporter en 2019	Fonctionnement	0,00	0,00
	Investissement	0,00	0,00
	restes à réaliser à reporter en 2019	0,00	0,00
	Fonctionnement	48 345,76	53 565,84
Résultat cumulé	Investissement	1 628,85	1 628,85
	TOTAL	49 974,61	55 194,69

#### 3. Affectation des résultats 2018

Le conseil municipal, approuve l'affectation des résultats du budget communal 2018

Affectation en dépenses d'investissement 1068 : 145 109,94 €

Affectation en recettes de fonctionnement 002 : 4 744,94 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats du budget de l'école de musique 2018:

Affectation en recettes de fonctionnement 002 : 5 220,08 €

#### 4. Taux d'imposition 2019

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition 2019, identiques à 2018, comme suit :

- Taxe d'habitation : 6.72%
- Taxe foncière bâti : 17.20%
- Taxe foncière non bâti : 44.50%



# Informations municipales

## 5. Subventions 2019 aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré fixe le montant 2019 des subventions aux associations comme suit :

Association	Montant attribué	Association	Montant attribué
Accrodanse	500 €	École maternelle	1 500 €
Amis de la peinture	150 €	École élémentaire	2 500 €
Association amicale des vétérans	400 €	Harmonie (ensemble musical)	400 €
Association des parents d"élèves (Perrigolade)	900 €	Harmonie (subvention exceptionnelle)	1 000 €
Association des jardins partagés	500 €	Perrigny Country	250 €
Association prévention routière	250 €	Perrigny Country (subvention exceptionnelle)	500 €
Collège de Marsannay	250 €	Perrigny Détente	350 €
Club de l'amitié	1 500 €	Société de chasse	400 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 350 €</b>	

Le conseil municipal précise que les subventions des écoles au titre de l'année 2020 seront étudiées dès la fin de l'année 2019 et avant que le budget des écoles ne soit élaboré.

## 6. Vote du budget primitif 2019 - budget communal

Le conseil municipal vote le budget communal 2019 tel que présenté ci-dessous.

Il est à noter pour cette année en dépenses de fonctionnement : des frais d'avocat liés aux contentieux, le remboursement de la taxe d'aménagement, le paiement du solde de la DSP 2018 et de la totalité de l'année 2019

Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants : plateforme du cimetière (34 000€), travaux la Banque Postale subventionnés à 100% (20 000€), four cantine (1200€)

Il est également rappelé que les travaux de l'église seront payés sur le budget 2019, dans les restes à réaliser.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 291 658,57 €	1 291 658,57 €
Investissement	332 803,73 €	332 803,73 €

## 7. École de musique

Le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs de l'école de musique qui seront mis en place à la rentrée 2019/2020 et vote le budget de l'école de musique 2019 tel que présenté ci-dessous.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	54 136,28 €	54 136,28 €
Investissement	0 €	0 €

## 8. Bibliothèque

Le conseil départemental propose aux communes dotées d'une bibliothèque dont le budget annuel d'acquisition est inférieur à 6 000 € mais atteint 2 €/habitant une aide à la constitution de fonds. La dépense est subventionnée à hauteur de 80% avec un plafond à 700 € HT.

Le conseil municipal décide l'acquisition d'ouvrages à hauteur de 875 € HT dans le secteur de la jeunesse et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 700 € HT.

## 9. Indemnité de conseil au receveur municipal

Le conseil municipal, attribue l'indemnité du receveur à taux plein, soit 100%.

## Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les deux auteurs des dégradations de la salle des fêtes ont été identifiés et seront présentés devant la justice. Il tient à remercier la Brigade de Gendarmerie de Gevrey Chambertin.

Le panneau relatif à la sécurité routière créé par les enfants du centre de loisirs a été posé rue de la Tourelle le 3 avril.

# Conseil municipal du 27 mai 2019

## 1. Police municipale

La police municipale et les forces de sécurité de l'État ont vocation, dans le respect de leur compétence propre, à intervenir sur la totalité des territoires de la commune. Aucune mission de maintien de l'ordre ne peut être confiée à la police municipale. Une convention précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État. Elle définit également les modalités d'information des élus en temps réel en cas de crise ou d'événement.

Le conseil municipal approuve la convention portant renouvellement de la coordination de la police municipale de Perrigny-lès-Dijon et des forces de sécurité de l'État.



## 2. Schéma départemental des enseignements artistiques

La convention relative au schéma départemental des enseignements artistiques entre le Département de la Côte-d'Or et la commune de Perrigny-lès-Dijon a été signée le 24 janvier 2017.

Elle fixe le cadre dans lequel le Département accompagne l'école de musique afin de favoriser un enseignement de qualité et de démocratiser l'accessibilité des établissements à tous les publics.

Une nouvelle classification permet à l'école de musique de la commune de passer en niveau C. (Structures comptant plus de 50 élèves inscrits, établissements justifiant d'une masse salariale supérieure à 30 000 €, participation de la collectivité à hauteur de 10 % du budget) avec l'octroi d'une subvention annuelle d'un montant de 5 000 € au titre de l'année 2019.

Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention selon les termes ci-dessus.

## 3. Règlement de l'école de musique

Le conseil municipal approuve les modifications telles que proposées ci-dessous au règlement de l'école de musique.

Modalités de paiement des frais de scolarité (article 24 du règlement) : « *Le règlement des cotisations s'effectuera en une seule fois, au moment de l'inscription après avis de paiement, excepté pour les montants supérieurs à 200 €. Les frais de scolarité dépassant 200 € seront facturés en deux échéances d'un montant égal. Une première échéance sera facturée lors de l'inscription et une seconde au cours du mois de décembre de l'année scolaire en cours.*

Chorale des enfants : (article 32) modification de la tranche d'âge de 7 à 12 ans à 7 à 14 ans :

« *Chorale enfants : De 7 à 14 ans. Pratique collective fortement conseillée et incluse dans la formation musicale.*

## 4. Schéma de mutualisation métropolitain

Lors de sa séance du 21 Janvier 2019, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune à plusieurs services communs métropolitains, à savoir : centrale d'achat(s), droit des sols, données numériques et système d'information géographique (SIG).

Ces adhésions ont fait l'objet d'une convention.

L'article 4 de ladite convention prévoyait un avenant relatif aux modalités de participation financière de la commune au fonctionnement des services communs.

Le conseil municipal approuve, sur la base du rapport de la commission locale des charges transférées du 11 avril 2019, l'absence de participation financière de la commune au titre des trois services communs susvisés auxquels elle adhère, les coûts correspondants étant intégralement pris en charge par Dijon Métropole.

## 5. Taxe locale sur la publicité extérieure

L'article L 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure sont relevés chaque année dans les proportions égales au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année.

La commune de Perrigny-lès-Dijon dispose d'emplacements d'une superficie inférieure à 50 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal fixe le tarif de la TLPE au titre de l'année 2020 à 15,70 € le m<sup>2</sup>.

## 6. Sensibilisation à la sécurité routière

Dans le cadre des investissements de l'année 2019, il est proposé de réaliser une opération de sensibilisation à la sécurité routière. Cette opération se déroulerait selon 2 formes : deux dessins réalisés par les enfants du centre de loisirs ayant pour objet la sensibilisation à la sécurité routière qui seront ensuite imprimés sur un panneau et posés dans la rue de la Tourelle à proximité de l'école, l'achat d'un radar pédagogique afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse au centre du village et notamment à proximité de l'école.

Le montant estimatif de l'opération, 2571 € HT soit 3085,20 € TTC se décompose comme suit :

- Achat et mise en place du radar pédagogique : 2309 € HT soit 2 770,80 € ;
- Impression des dessins sur un panneau : 131 € HT le panneau soit 157,20 € TTC.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

- Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du concours Christian MYON : 2 000 € ;
- Autofinancement : 1 085,20 € ?

Le conseil municipal approuve l'opération de sensibilisation à la sécurité routière telle que décrite ci-dessus.

## 7. Règlement de la salle polyvalente

Suite aux problématiques rencontrées dans les modalités de paiement de la location de la salle polyvalente, il est proposé de modifier le règlement.

Les principales modifications proposées réexpliquent les modalités de réservation, d'état des lieux, de paiement et de caution, de réservation des associations



# Informations municipales

## 9. Location de la salle polyvalente aux associations

Les associations peuvent occuper la salle en semaine du lundi ou jeudi sous forme d'abonnement (hors week-end et vacances scolaires). Le conseil municipal fixe le tarif de l'abonnement aux associations pour la location de la salle polyvalente à 350 € l'année, fixe le tarif du forfait ménage comme suit : 92,70 € en cas de location de la grande salle, 111,24 € en cas de location de la grande salle et de la petite salle, 43,26 € en cas de location de la petite salle.

## 10. Location de la salle des sociétés aux associations

Le conseil municipal fixe le tarif de l'abonnement aux associations pour la location de la salle des sociétés à 100 euros l'année

## 11. Tarifs du yoga

Les tarifs du Yoga inchangés depuis 2012, sont revus comme suit :

	Habitants	Extérieurs	Employés
1 cours par semaine	150	200	90
2 cours par semaine	220	300	130

## 12. Paiement des activités municipales

Le conseil municipal décide que le paiement des activités municipales aura lieu en une seule fois, au moment de l'inscription, excepté pour les inscriptions d'un montant supérieur à 200 euros.

Pour les montants supérieurs à 200 euros, une première échéance sera demandée lors de l'inscription et la seconde au mois de décembre de l'année en cours.

## 13. Attribution d'une subvention

Lors du désherbage des livres de la bibliothèque en janvier 2019, la vente a permis de dégager une recette d'un montant de 447 €. Une dépense de 100 euros ayant été réalisée pour la communication de l'évènement, le conseil décide d'attribuer une subvention de 347 € à l'association trèfle à 4 clowns qui agit en faveur des enfants hospitalisés.

## 14. Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année, le conseil municipal procède au tirage au sort des personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises dressée au siège de la Cour d'Assises (tirage au sort de 6 noms parmi les citoyens âgés de plus de vingt-trois ans). Sont désignés : Mme BENOIT épouse BOURGEOT Michelle, M MILLEREAU Maurice, Mme PAURELLE GALLAS Virginie, Mme GOBET Evelyne, M LEGER Jean-Marc, Mme MALAURIE épouse NOUAILLE Marie-Claude.

## Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un habitant de la commune continue de déposer des recours contre les permis de construire en cours. Pour mémoire, 4 recours devant le tribunal ont déjà été déposés contre des permis de construire. Un nouveau recours gracieux de retrait d'un permis vient d'être déposé.

Des courriers émanant d'une association créée par ce même habitant et attaquant la gestion communale sont déposés dans les boîtes aux lettres de certains administrés de la commune.

Monsieur le Maire souhaite ainsi préciser que les informations contenues dans ces courriers sont fausses.

Il cite à titre d'exemple que le budget de la commune n'est pas déficitaire dans la mesure où il n'est pas possible de voter un budget déficitaire (le budget de la commune est ainsi équilibré comme il se doit).

Les courriers traitent également de « mévente définitive » des terrains dans le quartier des charmes du petit bois : Monsieur le Maire précise que les terrains continuent à se vendre et que des permis sont déposés. Concernant la voirie de ce quartier, elle sera bien reprise à terme par Dijon Métropole et non la commune.

# Conseil municipal du 15 juillet 2019

## 1. Festival Coup de contes

Le conseil municipal approuve la convention à conclure avec le conseil départemental relative aux modalités d'organisation du festival Coup de contes. Celle-ci prévoit la mise à disposition de la commune d'un conteur pour un montant de 180 euros lors de la soirée du 5 octobre prochain. Le spectacle consistera en la narration d'un conte en salle. Il sera gratuit pour les spectateurs.

Le Département s'engage à accueillir le conteur et mettre à disposition de la commune les éléments de décors nécessaires au spectacle. La commune s'engage à rémunérer le département pour 180 euros, à fournir un pot de convivialité à la fin du spectacle ainsi qu'un repas au conteur.

## 2. Tarifs accueil périscolaire et extrascolaire

Le délégué PEP CBFC a informé de la nécessité de mettre en place un nouveau tarif pour les enfants entrant dans le



Protocole d'Accompagnement Individualisé (PAI) et qui ne peuvent manger les repas proposés par le centre de loisirs. Les nouveaux tarifs proposés seront les suivants quand les familles fournissent le panier-repas :

- ❑ pour l'accueil extrascolaire, le tarif PAI sera équivalent au tarif d'une ½ journée sans repas ;
- ❑ pour l'accueil périscolaire, le tarif PAI sera équivalent au tarif des temps du matin.

## Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un administré a été débouté de ses 4 recours contre la commune au tribunal administratif tendant à l'annulation d'arrêtés de permis de construire. Il a été condamné à verser à la commune 4 fois la somme de 750 €.

## Conseil municipal du 9 septembre 2019

### 1. Décision modificative n°1

A mi-parcours budgétaire, il est nécessaire d'actualiser le budget voté en avril dernier. Le conseil approuve une décision modificative d'un montant de 17 439 € en section fonctionnement et 14 400 € en section investissement.

### 2. École de musique

Afin de pérenniser la mise en place de l'ensemble vocal des adultes de l'école de musique, il est proposé de modifier le temps de travail de l'agent en charge de celui-ci (prise en compte d'une heure hebdomadaire).

### 3. Création d'un emploi non permanent

En raison de la nécessité de mettre en place une 3ème ATSEM au sein de l'école, le Conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent d'ATSEM principal de 2ème classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 20h40 hebdomadaire.

### 4. Fixation d'un nouveau tarif pour la location de la salle polyvalente

Il est proposé de fixer un nouveau tarif pour la location de la salle des fêtes : il s'agit des cas de location aux syndicats de propriété qui n'occupent la salle que pour quelques heures. Le Conseil Municipal fixe le tarif de la location de la salle des fêtes aux syndicats de copropriété à 50 euros pour 3 heures et 100 euros au-delà.

## Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un administré avait été débouté de ses 4 recours contre la commune au tribunal administratif.

Cet administré a fait appel pour deux des recours. Il est à noter que ces appels engendreront des dépenses supplémentaires pour la commune.

## Conseil municipal du 14 octobre 2019

### 1. École de musique

Suite à la rentrée 2019/2020 de l'école de musique, aux inscriptions et à la nouvelle organisation des cours, il est nécessaire de modifier le nombre d'heures des postes des agents de l'école de musique.

Ces modifications étant supérieures à 10%, elles entraînent d'abord la suppression des postes existants et la création de postes avec les horaires actualisés.

### 2. Rifseep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Le Conseil Municipal fixe les modalités de maintien et de suppression de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et décide de la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA).

### 3. Contrat d'engagement d'un musicien (manifestations ponctuelles)

Dans le cadre de l'organisation de manifestations ponctuelles, la mairie doit passer des contrats d'artiste selon le modèle du GUSO (Guichet unique du spectacle occasionnel). La rémunération est versée à l'artiste à chaque prestation.

Le conseil municipal autorise la signature de contrats d'artiste pour les besoins d'accompagnements musicaux dans le cadre de manifestations ponctuelles. Les crédits sont prévus au budget.

### 4. Démission adjoint

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission d'un membre du conseil municipal de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet et reçue en mairie le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas pourvoir au remplacement du poste d'adjoint municipal, dit que le quatrième adjoint prend le troisième rang dans l'ordre du tableau des adjoints, maintient la délibération n° 2014-04-DEL06 du 11 avril 2014 qui stipulait que « les indemnités légales sont fixées à 43% de l'indice brut 1015 pour le maire et de 16.50% de ce même indice aux adjoints ».



# Informations municipales

## 5. Affouages 2020

Le conseil municipal délibère sur l'inscription à l'état d'assiette et la destination des coupes d'affouage 2020, et en fixe les modalités.

## 6. Convention pour l'entretien d'espaces verts et communs entre la commune et l'AFUA

Par convention en date du 20 janvier 2017, la commune de Perrigny-lès-Dijon et l'AFUA "Les Charmes du Petit Bois" ont convenu que l'entretien des espaces verts définis dans la convention incomberait à la commune. Les travaux d'aménagement ayant avancé et de nombreuses habitations pavillonnaires et collectives ayant été construites, de nouveaux espaces verts sont terminés et peuvent tomber dans le champ d'intervention de la commune.

Le conseil municipal adopte l'avenant n°1 à la convention conclue signée entre la commune et l'AFUA en date du 20 janvier 2017 relative à l'entretien des espaces verts et communs et intégrant les espaces verts ci-dessous : voirie V4 rue Christian Marvillet bordant les lots de terrains à bâtir n° 201A à 201D et 210, voiries V9 et V10 situées allée du château de part et d'autre de la rue Christian Marvillet et bordant les lots de terrains à bâtir n° C et 325, bassin de rétention EV3 situé à l'aval du rond-point des Cheminots, surplus V40 et V22, V8 sentier de la Billebaude, allée piétonne, EV4, EV5 bassin au SUD/Est, V5, V6 et V7

## Conseil municipal du 9 décembre 2019

### 1. Plan local d'urbanisme intercommunal

À l'issue d'une période d'élaboration de 3 ans, engagée le 17 décembre 2015, le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains (PLUi-HD) de Dijon métropole a été arrêté par délibération du conseil métropolitain le 20 décembre 2018. Il a ensuite été soumis pendant 3 mois à l'avis des communes membres et des personnes publiques associées (PPA), conformément au code de l'urbanisme. Le rapport de la commission d'enquête et l'ensemble des annexes sont consultables .

Les modifications apportées au dossier de PLUi-HD entre l'arrêt de projet et l'approbation, pour répondre aux avis des communes et des personnes publiques associées et au résultat de l'enquête publique) visent à intégrer toutes les observations qui permettent d'améliorer la cohérence globale du document. Il s'agit ainsi de garantir la bonne application du PLUi-HD sans remettre en cause l'équilibre général du document. La majorité des ajustements apportés ont eu pour objet d'améliorer la clarté des dispositions réglementaires applicables.

La plupart des modifications de fond apportées au dossier visent à améliorer la prise en compte de la biodiversité, du paysage et de l'environnement au sens large.

### Les modifications propres à Perrigny-lès-Dijon

En dehors des modifications d'ordre général, trois amendements apportés au dossier concernent plus particulièrement la commune de Perrigny-lès-Dijon en réponse à des observations formulées par les personnes publiques associées et au cours de l'enquête publique :

- ❑ redécoupage des zones agricoles de droit commun (A) et des zones agricoles paysagères de proximité (Ap) au profit des zones A à l'Ouest du faisceau ferroviaire,
- ❑ classement en zone urbaine et suppression de l'espace d'intérêt paysager et écologique (EIPE) des parcelles BC 121, 313, 312 (rue Prielle) afin de prendre en compte le permis de construire délivré en 2017,
- ❑ prolongation des marges de recul ferroviaires au Sud du territoire.

Le conseil municipal prend acte des modifications apportées au dossier de PLUi-HD en vue de son approbation, soumises à l'avis du conseil municipal par Dijon métropole et émet un avis favorable sur les modifications apportées au projet de PLUi-HD de Dijon métropole pour prendre en compte la période de consultation. L'adoption définitive du PLUi-HD aura lieu lors du conseil métropolitain du 19 décembre prochain pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2020.

### 2. Attribution d'une subvention

Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle au club l'ASP Football d'un montant de 1 000 € afin d'accompagner la création depuis septembre d'équipes supplémentaires.

### 3. Créances admises en non valeur

Les dossiers présentés en non valeurs sont ceux qui ont fait l'objet d'opposition à tiers détenteurs (bancaire, employeur, CAF), mais pour lesquels la créance s'avère irrécouvrable. Le conseil municipal admet en non-valeur la somme de 132 € (créances aide aux devoirs) sur le budget communal 2019.



## 4. Rifseep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Il est rappelé que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est composé de deux parties :

- ❑ L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- ❑ Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, élément facultatif.

Lors de sa réunion du 14 octobre dernier, le conseil avait modifié les conditions de maintien de l'IFSE en cas d'arrêt maladie ordinaire et mis en place le CIA. Il est proposé, pour des questions de lisibilité, de reprendre au sein d'une même délibération l'ensemble des modalités tenant à la mise en place du RIFSEEP. La présente délibération fixera donc l'ensemble des modalités du RIFSEEP et annulera les délibérations antérieures.

## 5. Renouvellement des baux des champs

Les baux de location des champs (un peu plus de 8 ha) arrivent à expiration au 31 octobre 2019

Le conseil municipal décide de renouveler les baux des champs pour une durée de 9 ans à compter du 1er novembre 2019 jusqu'au 31 octobre 2028 moyennant un taux annuel de l'ha de 105,41 €, réactualisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des fermages.

## 6. Location de la salle polyvalente aux associations

Par délibération du 27 mai 2019, le conseil municipal a instauré un abonnement de 350 euros l'année pour les associations qui occupent la salle polyvalente du lundi au jeudi. Les modalités de tarification sont reprécisées, ainsi que les modalités de règlement. La délibération sera retranscrite dans le règlement de la salle polyvalente.

## Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

- ❑ Deux habitants de Perrigny ont émis le souhait d'acquérir la parcelle Chemin des Vignes Blanches (il s'agit d'une ancienne mare). Une réponse est attendue de la part du service du cadastre afin de connaître les modalités de mise en place de l'enquête publique pour procéder au déclassement de cette parcelle avant d'envisager sa vente.
- ❑ La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin a émis le souhait d'acquérir une partie de parcelle pour une surface d'environ 160 m<sup>2</sup> située à côté de l'usine de production des eaux de Perrigny. Elle a fait une offre de 200 € les 160 m<sup>2</sup>, ce qui correspond au prix des terres agricoles. L'ensemble des frais inhérents à cette vente seront à la charge de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin.

Ce point sera délibéré lors d'un prochain conseil municipal.

## Police municipale

Depuis quelque temps, des cambriolages ont eu lieu dans notre village. Entre autres, avec l'arrivée de la fibre, des personnes se font passer pour Orange (ou autres) pour vous proposer de vérifier les possibilités d'installation en visitant votre logement. Ce stratagème leur permet de repérer les lieux pour un éventuel futur cambriolage.

### Le bon réflexe



Ne faites jamais entrer un inconnu



Vérifiez le logo officiel de l'institution



Exigez la présentation d'une carte professionnelle



Passez le mot aux personnes âgées ou isolées



Signalez tout comportement suspect au 17

# Label régional des Villes et Villages fleuris

Pour la quatrième année, la commune de Perrigny-lès-Dijon est récompensée dans le cadre du label des villes et villages fleuris. Son travail lui permet de conserver la fleur attribuée pour la qualité et l'entretien de ses espaces verts, ainsi que la mise en valeur et la protection de son environnement.

C'est le village qui, par cette fleur, est reconnu pour la qualité de son cadre de vie et donc une plus-value du bien-être et des biens de ses habitants.

L'équipe des services techniques est fière de mettre son travail et ses idées au service de **SA** commune et de ses habitants.

Pour les services techniques : **Vincent MASSON**



## Et aussi...



**Écoles** : Renforcement de la sécurité aux abords des écoles, avec la pose de nouveaux panneaux de signalisation.



**Cimetière** : dans la cadre du plan zéro phyto, les services techniques ont mis en œuvre l'enherbement des allées.



**Radar pédagogique** : installé actuellement dans la Grande-Rue, il montre son efficacité. Les relevés obtenus régulièrement par la commune prouvent une baisse sensible de la vitesse à cet endroit.



**Dans le parc** : grille de la maison De Maricourt réalisée par les services techniques avec le concours des jeunes et éducateurs de l'IME des Ecayennes.



# Liste électorale, bureau de vote...

## Inscriptions

Il est possible de s'inscrire toute l'année. La date du 31 décembre n'est plus impérative. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

- ❑ Pour voter lors d'une élection se déroulant en 2020, il faut s'inscrire au plus tard le 6e vendredi précédent le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.
- ❑ Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020.

## Inscriptions en mairie ou par courrier

Vous devez fournir ou envoyer les documents suivants :

- ❑ Justificatif d'identité
- ❑ Justificatif de domicile
- ❑ Formulaire cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription (disponible en mairie)

## Inscriptions en ligne

Vous devez utiliser le téléservice accessible sur <https://www.service-public.fr> avec un compte service-public.fr ou via France Connect, à condition d'être âgé d'au moins 18 ans et joindre la version numérisée des documents suivants :

- ❑ Justificatif de domicile
- ❑ Justificatif d'identité

## L'inscription est automatique pour

- ❑ le jeune atteignant 18 ans et s'étant fait recenser à l'âge de 16 ans
- ❑ la personne devenue française après 2018.

## Comment vérifier votre inscription ?

- ❑ Pour vérifier que vous n'avez pas été radié
- ❑ Pour savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit (inscription d'office ou inscription volontaire)
- ❑ Pour connaître l'adresse de votre bureau de vote vous pouvez utiliser le téléservice : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

# État civil 2019 (avec autorisation de publication)

## Mariages

Sullivan ADAM et Émilie PELLETIER	18/05/2019
Julien BIRRAUX-FONTIMPE et Angéline BERY	08/06/2019
Ali ABDELLAOUI et Nassima BENTOUMYA	15/06/2019
Omar FALL et Ndeye KANE	13/07/2019
Nicolas BREUILLOT et Céline CALLAUD	20/07/2019
Benoît LABORIE et Juliette LACROIX	10/08/2019
Kévin COLLIAUX et Emilie GOSSMANN	31/08/2019

## Naissances

Hélène SAUVAGE	11/01/2019
Tylia SAVARIAT	19/01/2019
Mayron PARDO	24/01/2019
Eva ARMENIO	11/02/2019
Jeanne CAMIN	22/02/2019
Cameron PRUGNIAUX SIMON	26/04/2019
Mathys MIGUET	13/05/2019
June BORTOT	26/06/2019
Sohan DE CARVALHO	17/07/2019
Robin CHARTIER	06/08/2019
Soren CHENY	22/08/2019
Mylan DAZY	26/08/2019
Pénélope SERRA	19/10/2019
Mohamed-Amine IZMAR	24/10/2019
Soaz ROUSSELET	09/12/2019
Kévin LAMBERT	11/12/2019

## Décès

Jézabel PAQUERIAUD	18/12/2018
Olivier JUSSIER	24/01/2019
Bernard LEMOINE	17/02/2019
Yvette GUEPEY	02/03/2019
Colette BOFFY	23/03/2019
Marie Thérèse BAL	02/05/2019
Charles JORDAN	21/05/2019
Denise GUITTAUT	25/05/2019
Robert CAROLINE	07/06/2019
Jean MAIRE	10/06/2019
Rémi DELAIGUE	06/07/2019
Yvette RHODDE	16/07/2019
Colette TAVAN	14/07/2019
Alain JACQUOT	09/08/2019
Roland VOISIN	28/10/2019
Bernadette MIGNARDOT	03/11/2019
Renée REYNAUD	02/12/2019
Christiane DUCLERGET	12/12/2019
Yvonne BOURGEOIS	30/12/2019



## Informations municipales

# Soyons tous acteurs pour la préservation quantitative de la nappe de Dijon Sud !

L'InterCLE Vouge/Ouche, créée en 2009, a pour mission d'assurer la gestion de la nappe de Dijon Sud et est chargée de l'élaboration d'un contrat de nappe. Il s'agit d'un outil complémentaire aux contrats de milieu (eaux de surface) et pertinent pour le territoire, orienté sur la gestion des eaux souterraines et spécifique à la nappe de Dijon Sud.

La nappe de Dijon Sud représente une ressource stratégique majeure aux portes de l'agglomération Dijonnaise. L'essentiel de cette ressource (à hauteur de 90%) est destinée à l'alimentation en eau potable, ainsi, chaque année, c'est plus de 45 000 personnes qui boivent l'eau provenant de la nappe de Dijon Sud.

Longtemps surexploitée et polluée par divers micropolluants, nitrates et pesticides, la nappe de Dijon Sud est entrée dans une phase active de préservation depuis le début des années 2000.

En 2005, la nappe est identifiée comme une ressource en déséquilibre quantitatif et est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) afin de favoriser le retour progressif à l'équilibre quantitatif et de mieux contrôler les prélèvements d'eau afin de restaurer l'équilibre entre la ressource et les prélèvements.

Dans cet objectif, des volumes prélevables, répartis par usage (eau potable, agriculture et industrie) ont été déterminés en 2011 et sont aujourd'hui appliqués afin de garantir à la fois les besoins du milieu naturel et les usages, sans restriction, 8 années sur 10.

De plus, depuis une dizaine d'années, nous constatons que le niveau de la nappe est en baisse eu égard aux phénomènes engendrés par le changement climatique.

Pour préserver quantitativement l'eau, plusieurs actions figurent dans le contrat mentionné précédemment. Cela concerne, en particulier, la sensibilisation des professionnels et particuliers à des pratiques moins consommatrice d'eau, le suivi des performances des réseaux de distribution d'eau potable et des volumes prélevés, la réflexion sur une réorganisation de l'irrigation alimentée par la nappe superficielle, le suivi des débits de la Cent Fonts (exutoire de la nappe superficielle) et la réflexion sur la recharge de la nappe via les eaux pluviales.

Dans le contexte d'une ressource en eau limitée et fragile, l'InterCLE a besoin d'approfondir ses connaissances sur

les points de prélèvements domestiques, pour lesquels elle ne dispose pas d'informations. Ces dernières permettront d'enrichir les connaissances tant en termes quantitative que qualitative.

Depuis le 1er janvier 2009, tout ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à usage domestique (volume inférieur ou égal à 1000 m<sup>3</sup>/an) doit obligatoirement être déclaré dans un double objectif de santé publique et de connaissance et de préservation de la ressource en eau souterraine.

Pour déclarer un ouvrage (avant et/ou après travaux), il est nécessaire de remplir un formulaire Cerfa 13837\*02. Une fois rempli, ce formulaire est à déposer auprès de la mairie de la commune concernée, qui remet un récépissé faisant foi de la déclaration.

L'InterCLE Vouge/Ouche met en place un dispositif pour encourager les citoyens à déclarer les ouvrages de prélèvement des eaux souterraines situés sur le périmètre de la nappe de Dijon Sud.

Cela concerne 17 communes (Barges, Brochon, Chenôve, Corcelles-les-Cîteaux, Couche, Dijon, Fénay, Fixin, Gevrey-Chambertin, Izeure, Longvic, Marsannay-la-Côte, Noiron-sous-Gevrey, Perrigny-les-Dijon, Saint-Philibert, Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-Rue).

L'InterCLE propose aux riverains de la nappe :

- d'expliquer les missions de l'InterCLE et action du contrat de nappe ;
- de les accompagner dans la procédure de déclaration : assistance pour le remplissage du formulaire Cerfa 13837\*02 et informations détaillées sur la procédure ;
- d'effectuer un relevé du niveau de l'eau dans leurs puits.
- de réaliser une analyse et une interprétation de la qualité des eaux des riverains ayant décidé de déclarer leurs puits dans le cadre de cette action (le récépissé de déclaration en mairie faisant foi).

L'InterCLE fera une analyse de type P1, demandée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) lors de la déclaration d'un puits domestique dont l'eau est destinée à la consommation humaine.

### Contacter l'InterCLE Vouge / Ouche

Mme Thilini PASQUWELAGE chargée de missions - Nappe de Dijon Sud

Téléphone : 03 80 30 76 79 - E-mail : [intercle@orange.fr](mailto:intercle@orange.fr)

Site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/protection-ressource-en-eau#e5>

Formulaire CERFA 13837\*02 : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_13837.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13837.do)



## Mon oxyde de carbone

Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner chacun de nous  
Adoptez les bons gestes pour réduire les risques.

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole, etc.) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner chacun de nous. Afin de limiter les risques, adoptez les bons gestes :

- Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans vos résidences principale et secondaire le cas échéant;
- tous les jours, même quand il fait froid, aérez au moins 10 minutes votre logement;
- maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air;
- respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant. Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Au niveau collectif : Il est important de rappeler d'être vigilant quant à l'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint, de groupes électrogènes ou de panneaux-radiants à combustible gazeux lors des rassemblements de personnes (rassemblements familiaux, manifestations culturelles ou religieuses...).

Réagir rapidement : aérer et appeler les secours

Les premiers symptômes - maux de tête, fatigue, nausées apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer.

Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite : en cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux etappelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.

Chaque année, environ 1 300 épisodes d'intoxications au CO survenus par accident et impliquant près de 3 000 personnes sont déclarés aux autorités sanitaires. Une brochure pour informer sur les réflexes qui protègent Le dépliant "Les dangers du monoxyde de carbone, pour comprendre" présente les dangers de ce gaz, les appareils et les installations susceptibles d'émettre du CO, ainsi que les bons conseils pour éviter les intoxications. Il est diffusé auprès des mairies, des services de protection maternelle et infantile (PMI), des laboratoires d'analyses médicales. Il existe aussi une vidéo et une affiche pour informer sur ces risques.

### Pour en savoir plus

- Ministère des solidarités et de la santé  
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>
- Outils d'information de Santé Publique France  
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/outils/#tabs>
- Surveillance des intoxications au monoxyde de carbone  
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/notre-action/#tabs>



06 19 13 62 02 cecile21160@hotmail.fr  
6 chemin des vignes blanches 21160 Perrigny-les-Dijon

06 17 69 96 38

L'animateur de vos soirées et après-midis dansants

dj.jo-21@orange.fr

<http://facebook.me/dijjodijon>



# Informations municipales

## Évolution de notre village Les Charmes du Petit Bois

Photos prises le 21 décembre 2019



**Direction de la prise de vue**



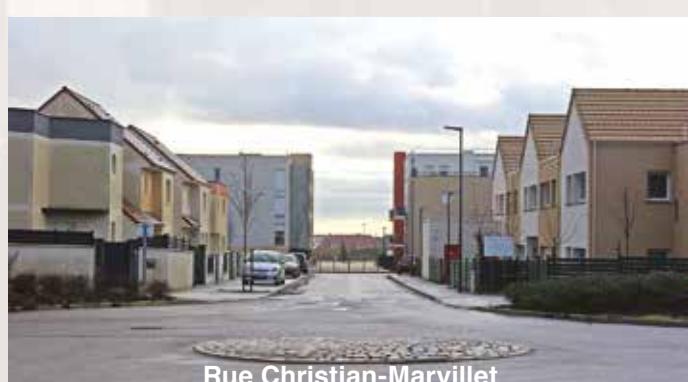
Rue Henri-Vincenot



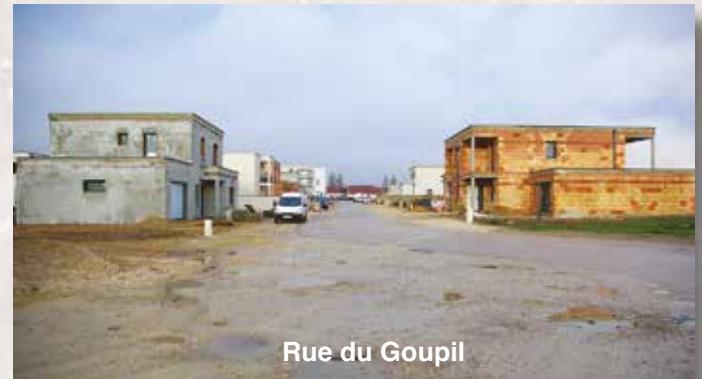
Rue de la Rente-Logerot (vers centre village)



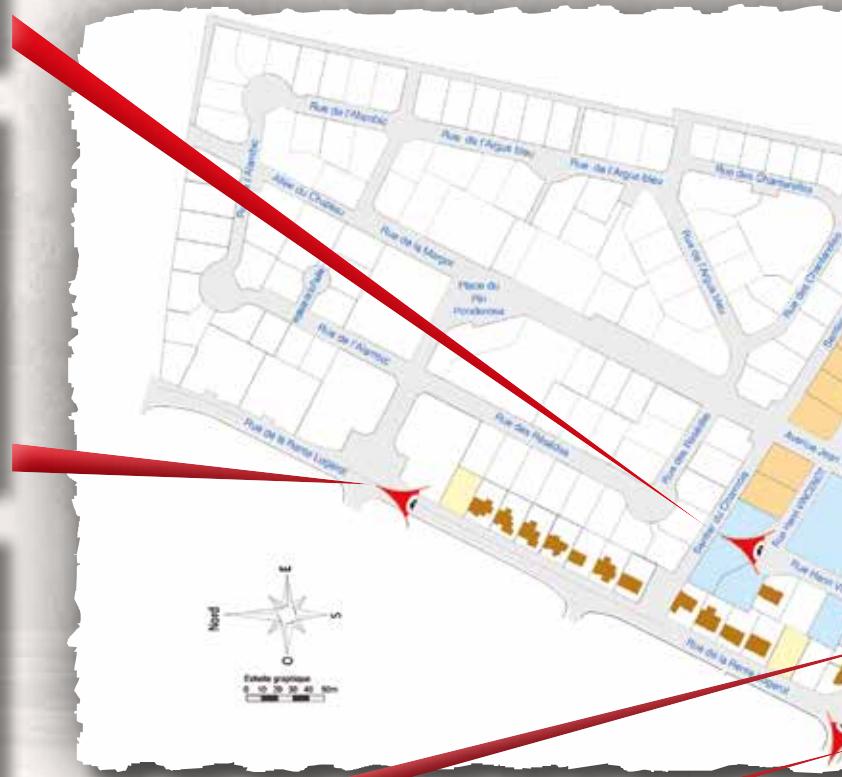
Rue Christian-Marvillet



Rue Christian-Marvillet



Rue du Goupil

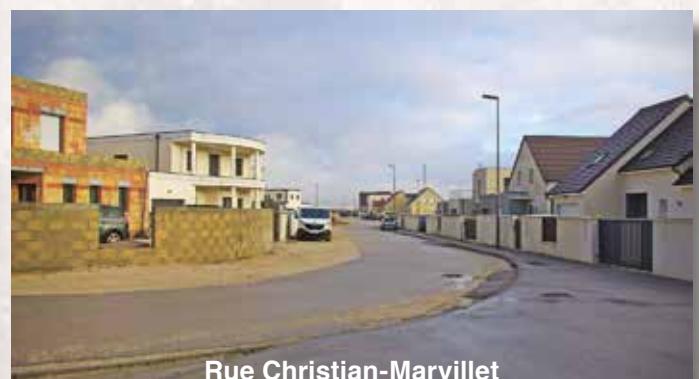
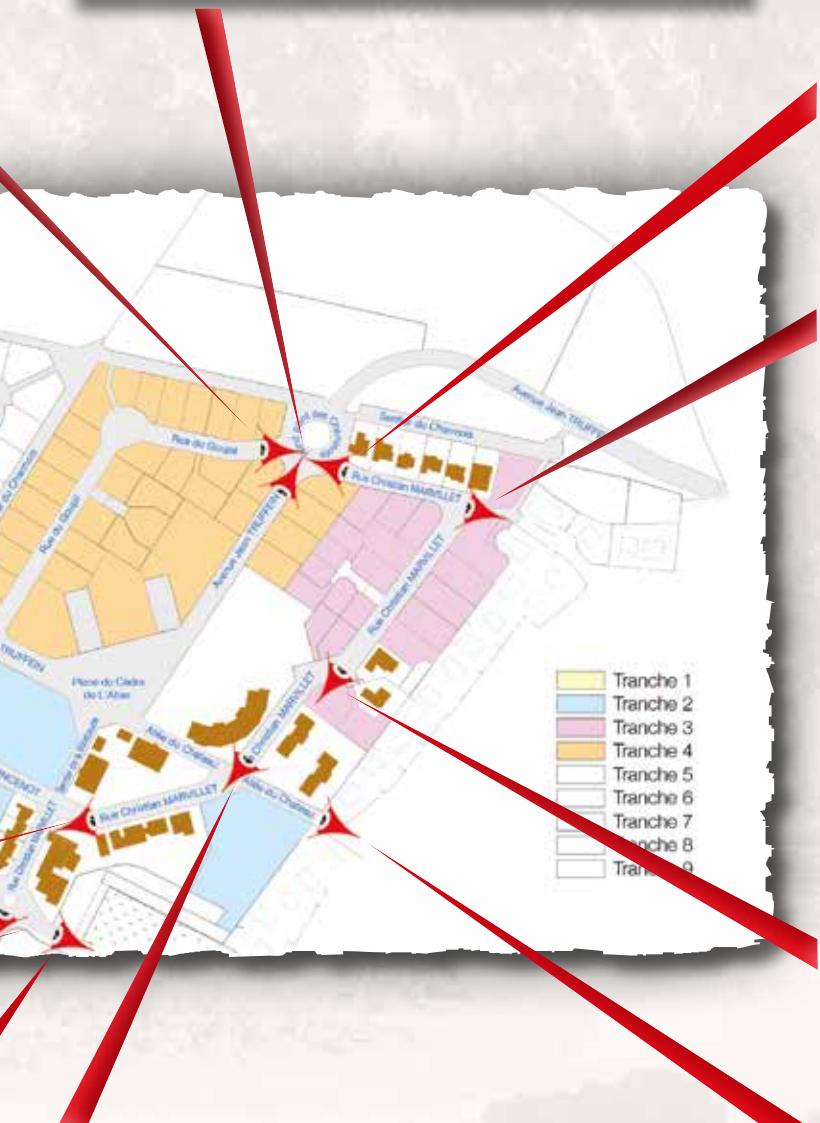


Rue de la Rente-Logerot





Le quartier des Charmes du Petit Bois poursuit son développement. Une reprise significative des constructions dans les tranches 3 et 4 a été observée. La place du Cèdre-de-l'Atlas est en cours d'aménagement. Récemment, de nouvelles constructions sont apparues rue du Goupil.



# La vie de notre village

## En direct de la bibliothèque...

### Cela s'est passé en 2019

**En janvier**, *La Nuit de la Lecture*. Le vendredi soir, joli moment d'échanges de mots et de saveurs grâce aux 17 personnes présentes pour la première participation de notre village à cet évènement.

Braderie du lendemain : 135 visiteurs, vente de livres et magazines pour une recette nette de 447 €. Un franc succès pour une première. Le reste des livres a été déposé dans les boîtes aux livres de Perrigny-lès-Dijon et offert à l'association *La passerelle de Gevrey-Chambertin*. Le bénéfice de cette braderie 2019 a été attribué à l'association *Le trèfle à 4 clowns*, qui œuvre au CHU pour les enfants hospitalisés (lectures et spectacles).

Fin janvier, nous sommes allés avec les CP de madame DUFOUR-JEANTET rencontrer un éditeur à Talant qui produit des livres pour les enfants aveugles et déficients visuels : *Les Doigts qui rêvent*. Les enfants ont pu, grâce à la coopérative de leur classe, réaliser une illustration tactile et écrire en braille... Suite à cela, leur projet de classe a été de réaliser un livre tactile.

Merci aux collègues de Sennecey-lès-Dijon qui nous ont prêté leur fonds de livres tactiles pour les faire découvrir aux enfants à la bibliothèque.

### En mars : Rencontre...ries

Venue de Philippe JALBERT qui a rencontré le 14 mars une classe de CE1 : les enfants ont passé un beau moment de découverte avec un auteur à l'écoute. Les enfants avaient réalisé en classe un dictionnaire du parfait écolier qu'ils ont remis à Philippe JALBERT lors de sa venue. Texte et images.

**Début octobre**, nous avons eu le plaisir d'accueillir *Coup de contes*, avec un spectacle de Marie-Odile CALECA à la salle polyvalente. Tout au long du trimestre ont eu lieu des animations sur le thème de l'eau : exposition d'arrosoirs à la bibliothèque, animation à la maison Ages&Vie sur des contes (Perlette goutte d'eau entre autres et la Vague d'Hokusai), dans le cadre de la semaine bleue avec Nadia.



**En novembre** : nous avons accueilli M. et Mme LEVY pour un voyage dans le temps, qui nous a propulsés dans le 19<sup>e</sup> siècle.

En décembre les enfants de CM1 ont eu la joie d'accueillir et d'interroger Paul Ivoire, auteur jeunesse qui vit en Bourgogne.

### Cela se passera en 2020

Pour *La Nuit de la Lecture*, une animation a eu lieu vendredi 17 janvier à 18 h 30 à la bibliothèque.



Lectures de poésies, atelier de réalisation d'une fresque pour la bibliothèque :



Le thème : *VINGT sur VIN* à partir d'un livre de la Renarde Rouge. Ce livre est à déguster sans modération, seul ou entre amis. À partager, à offrir. Il peut être mis à bonifier en bibliothèque. Les enfants peuvent y tremper leurs lèvres sans danger. C'est un cru limité à 500 exemplaires.

L'abus de poésie est bénéfique pour la santé. Pendant qu'il sera donné lecture du livre de Joëlle BRIÈRE par des lecteurs (enfants et adultes) de la bibliothèque, une petite fresque sera simultanément réalisée en peinture, fresque pour la bibliothèque qui restera témoin de *La Nuit de la Lecture* 2020.

Un verre de l'amitié est prévu à l'issue de la rencontre.

**En mars** la bibliothèque accueillera Jean LEROY dans le cadre de Rencontre...ries :



Ce sera le tour des maternelles grande section de profiter du dispositif. Les grands des classes d'Agnès et de Cécilia rencontreront cet auteur jeunesse.

Jean LEROY est né à Valenciennes en 1975. Au début des années 2000, alors qu'il est professeur des écoles à Roubaix, il participe à l'expérience des classes lecture et découvre les richesses de la littérature pour la jeunesse. Son envie d'écrire depuis qu'il est enfant trouve enfin à s'exprimer. Il quitte bientôt l'enseignement pour devenir écrivain à temps complet. La plupart du temps, il choisit les artistes qui vont illustrer ses histoires. Si l'écriture pour les enfants requiert la plus grande attention, il ne se prend pas pour autant au sérieux, en témoigne le portrait de singe qu'il donne en guise de photo de lui !

**Claire DELBARD**

## Environnement - Protégeons nos oiseaux

Pas de taille au printemps pour les oiseaux !  
 Avec le retour du soleil, les amateurs de jardinage en profitent pour bichonner leur terrain.  
 Cependant, il faudra encore patienter quelques mois avant de pouvoir tailler les haies. En effet, c'est la pleine saison de nidification chez les oiseaux et si certaines espèces adoptent un nichoir, beaucoup d'autres construisent un nid dans les haies et les arbustes.  
 Ainsi, le merle noir (*Turdus merula*), le rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), l'accenteur mouchet (*Prunella modularis*), le verdier d'Europe (*Chloris chloris*), le pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), le bruant zizi (*Emberiza cirlus*), et



beaucoup d'autres utilisent les enfourchures des branches pour accrocher leurs nids.

Afin de ne pas déranger les couvées, la LPO recommande donc de ne pas couper les haies ni d'élaguer à cette saison, mais d'attendre l'envol des derniers oisillons à la fin de l'été, c'est-à-dire fin juillet (au plus tôt).

Les tailles de haies et l'élagage des arbres se pratiquent habituellement avant la montée de sève, c'est-à-dire en hiver, idéalement pendant les mois de novembre et décembre.

**Les oiseaux vous remercient !**

Article suggéré par un habitant de Perrigny-lès-Dijon

## Spectacle pour les enfants des écoles

Cette année encore, le CCAS de Perrigny a offert à tous les enfants des écoles maternelle et élémentaire, un spectacle de la Compagnie 1,2,3 Lumières.

*Le Petit Poucet*, conte traditionnel, revisité par le comédien Olivier MONOT : humour, burlesque, poésie, tout était là pour captiver tous ces écoliers, ainsi que les adultes accompagnateurs ! Deux séances, une le matin, une l'après midi ont été nécessaires pour que le public soit confortablement installé !

Le comité des Fêtes a offert à chaque classe des gourmandises à déguster en complément du grand moment de bonheur donné par ce magnifique spectacle !

Remercions le comédien pour sa gentillesse : il a réussi le tour de force de changer au dernier moment la date de la représentation, prévue initialement début décembre, au 28 novembre en raison des mouvements sociaux du moment.

**Babette RHODDE**



## Feu d'artifice et vin chaud

Pour la première fois cette année, le feu d'artifice du 1<sup>er</sup> janvier a été tiré depuis notre parc municipal. D'accessibilité plus aisée avec le parking de la salle polyvalente, un très nombreux public a assisté à ce tir, qu'il soit de Perrigny-lès-Dijon ou des communes environnantes. Super cadre, superbe feu d'artifice, une très belle réussite. Vin et chocolat chaud, offerts par la municipalité, ont clôturé cette soirée dans un grand moment convivial.

**Christian CALLAUD**



## La vie de notre village

### Animations intergénérationnelles

La Semaine bleue du 7 au 11 octobre 2019

- 1 Atelier pâtisserie avec les enfants de l'accueil de loisirs ;
- 2 Repas au restaurant scolaire ;
- 3 Dictée avec les enfants de CM1 de la classe de Katia (école élémentaire) ;
- 4 Atelier apprentissage tablette ARDOIZ pour seniors ;
- 5 Animation et goûter avec les assistantes maternelles (relais de Perrigny-lès-Dijon) ;
- 6 Rencontre entre seniors du village et enfants de l'école maternelle classe de Cécilia et Agnès. Thème : comment était leur vie à leur époque ;
- 7 Visite du *Musée de la Vie Bourguignonne* avec les seniors et les écoles maternelle et élémentaire CE1 ;
- 8 Ages&Vie : chorale des enfants de grande section de maternelle et goûter offert par la maison Ages&Vie ;
- 9 Après-midi, conte à la maison Ages&Vie. Lecture faite par Claire, notre bibliothécaire et par mamie Maria résidente d'Ages&Vie.

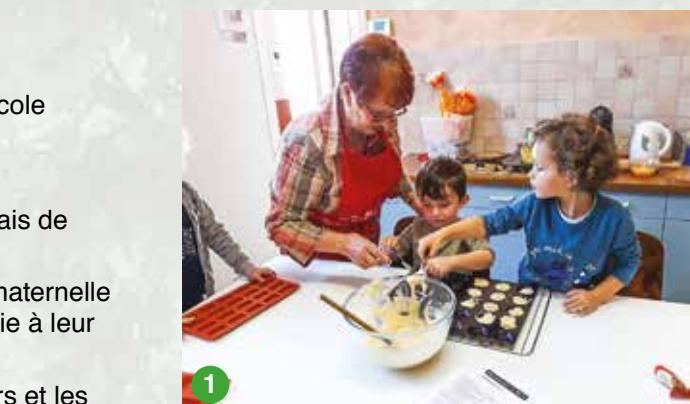
### Marché de Noël le 13 décembre 2019

- 10 Activités manuelles avec les enfants du centre de loisirs et les résidents du foyer Acodège pour le marché de Noël.

### Musique en douce

- 11 Atelier créatif pour les décors de la comédie musicale avec les "petites mains" du village et les résidents du foyer de l'Acodège.

Nadia BOUHADDIOUI





## La vie de notre village

### Accueil de Loisirs - PEP CBFC

- 1 La rentrée de la pause méridienne.
- 2 Les vendredis soirs : Just Dance, Loto, Goûter crêpes, Soirée Jeux, Bowling pour les plus grands, Soirée Karaoké, Cinéma, etc !
- 3 Marché de Noël : créations avec Nadia et les "petites mains", créations avec l'Acodège, ateliers midi et soir...
- 4 Vacances d'automne : Just Dance et goûter d'Halloween, atelier maquillage, journée avec le Parc Ecoloisirs sur l'environnement, Festival de la Marionnette pour les plus petits, grand jeu et activités manuelles sur l'automne, petit déjeuner avec les parents.
- 5 Mercredis : sortie à la piscine, grands jeux au Parc, intervenant Sarbacane, atelier environnement "ramassage des feuilles" avec les Jardins partagés, sorties au cinéma, Flunch et marché de Noël mais aussi et surtout la fête foraine de Noël...

La présidente : **Aline GUILLOT**





## La vie de notre village

### Perrigny en fête

Souvenez-vous, 29 et 30 juin...

Comme l'année passée, c'est sous un soleil de plomb que s'est déroulée la fête de notre village. De nombreuses associations, des bénévoles et la municipalité, ont œuvré pour offrir au village une belle fête d'été !

Entrée en matière le samedi soir avec un spectacle divertissant et familial avec la **Compagnie Opopop**, *Le plus petit cirk du bout du bout du monde*, puis dimanche enchaînement des activités et animations dès 9 heures le matin avec l'association Courir et Sourire...

Le public a répondu présent, le parc n'a pas désempli de la journée.

En attendant, nous vous laissons le plaisir de redécouvrir ces quelques bons moments en photos.

Rendez-vous les 27 et 28 juin prochains pour le cru 2020.

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous souhaitez donner la main ou proposer une animation !

**Christian CALLAUD**





## Repas CCAS

Samedi 14 décembre, les aînés de 72 ans et plus de Perrigny-lès-Dijon étaient conviés pour une journée festive à la salle polyvalente.

Dans une ambiance conviviale, tout était réuni pour offrir un moment agréable aux 173 convives. Le repas, offert depuis 2014 par le maire et ses adjoints, concocté par Philippe POILLOT du restaurant *Le Clos du Roy*, était servi par de nombreux élus et bénévoles.

Comme chaque année, les conversations allaient bon train et la bonne ambiance était de rigueur pour ce rendez-vous de l'amitié.

**Christian CALLAUD**



Et pour clore cette agréable journée, la chorale de Perrigny-lès-Dijon animée par Claudie, nous a enchantés de mélodies d'hier et d'aujourd'hui... pour terminer avec des chants de Noël.

Merci à l'ensemble des bénévoles et "petites mains", membres du conseil municipal, du CCAS et sympathiques patriniens qui ont assuré préparation, décoration et service en salle, ils ont leur part dans la réussite de cette manifestation.

Les invités ayant signalé leur impossibilité de se déplacer n'ont pas été oubliés ; un colis leur a été offert, leur permettant ainsi de profiter des festivités.





Constructeur de maisons depuis 1979

Traditionnelle      Toit plat / Toit terrasse      NF HOE

Personnalisable / Sur mesure      Contemporaine

Les Compagnons Constructeurs      [compagnons-constructeurs.fr](http://compagnons-constructeurs.fr)

**03 80 52 74 80**  
Rue du Vignery, 21160 PERRIGNY-LES-DIJON

# Coup de projecteur

## 1989 - 2019, l'École de Musique a 30 ans !

Une audition exceptionnelle ce lundi 16 décembre : notre École de musique fête ses 30 ans.

En 1989, Bernard JAVILLIER, musicien et chef de chœur, Bernadette FRANÇOIS alors adjointe aux finances et Martine BAUP, secrétaire générale de mairie, donnent le coup d'envoi de l'École de musique de Perrigny-lès-Dijon.

D'année en année, avec la passion de ses dirigeants, notre école a grandi, pour devenir ce qu'elle est actuellement. En ce jour du 16 décembre 2019, élèves, professeurs, chorales, tous étaient réunis pour célébrer cet évènement dans notre salle polyvalente.

En passant du classique au populaire, des débutants aux confirmés, de la chorale enfants à la chorale adultes et même tous réunis, nos musiciens et chanteurs nous ont offert une superbe soirée musicale.

**Christian CALLAUD**





# Associations - Culture & Loisirs

## Association des parents d'élèves



L'association Perrigolade est une association de parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire de Perrigny-lès-Dijon. Nous sommes une équipe dynamique de parents motivés, prêts à proposer pleins de choses et toujours heureux de se retrouver pour partager de bons moments. Nous organisons des manifestations en lien avec les écoles et d'autres, de notre côté. Les manifestations organisées par Perrigolade nous permettent de partager des moments de convivialité et de récolter des bénéfices qui sont reversés aux écoles pour participer au financement des sorties scolaires et à l'achat de matériel éducatif.

2019 se terminant... Il est temps de faire le bilan de cette année.

En mars 2019, nous avons organisé notre "Grande Journée jeux". Pour la troisième année, la foule est venue nombreuse pour jouer en famille, entre amis ou avec les bénévoles du "Dé Masqué", une association de joueurs de Dijon. Grande nouveauté 2019 : des bénévoles ont organisé un "Escape Game". La petite salle avait été aménagée en château hanté où "petites citrouilles", "fantômes confirmés" et "fans de zombie" ont dû résoudre des énigmes pour parvenir à s'échapper de ce terrible château. Grâce au soutien des PEPCBFC et à l'imagination des bénévoles ultra-motivés, nous avons pu offrir un cadre exceptionnel de jeu, avec une décoration hors-normes. En mars, une vente d'escargots en chocolat a été organisée.



En avril 2019, nous avons participé au défilé puis au goûter de carnaval en lien avec les PEPCBFC et les écoles. Princesses, super-héros, Harry Potter, fantômes, clown... tous étaient au rendez-vous ! Fin avril, la Chasse aux œufs a été organisée dans le parc pour les petits et pour les grands, une chasse au trésor a eu lieu. Le parc municipal a offert une multitude de cachettes pour petits et grands.

Le samedi 22 juin 2019, en lien avec les écoles, nous avons organisé la kermesse des écoles. Grâce à un merveilleux soleil et à l'agrandissement du parc, nous avons pu profiter d'un très grand espace pour notre kermesse. Le matin, les professeurs des écoles et les enfants nous ont offert un spectacle d'une grande qualité et originalité avec les enfants. À midi, apéritif et repas... avant de profiter des nombreuses animations proposées : tir au but, jeu de l'Electro, pêche à la ligne, grands jeux en bois, maquillage, "Puissance 4", parcours sportif... et nouveauté 2019, balade en poney !

En septembre 2019, nous nous sommes retrouvés pour le goûter de rentrée. C'est toujours un plaisir de se retrouver et de partager un café, un thé et une part de brioche... malgré le stress que peut générer la rentrée pour petits et grands.



Les 16 et 17 Novembre 2019, l'association a organisé sa traditionnelle bourse aux jouets. Pour la deuxième année, nous avons ouvert dès le samedi, de 16 à 19 heures et le dimanche, de 9 à 13 heures. Quel succès ! Nous n'avons jamais eu autant de déposants, d'objets déposés, ni de visiteurs ! Quelle surprise et quel plaisir de voir notre investissement récompensé ! Puzzles, vélos, sièges auto, matériel de puériculture, jeux vidéos, consoles, livres, déguisements, jeux de société... et à petit prix !





Plus de la moitié des jeux proposés était à moins de 5 €. Nous remercions les déposants qui nous ont confié des jouets de très grande qualité et à des prix très raisonnables. Nous avons pu aussi donner des jouets aux écoles ainsi qu'à l'association *La Passerelle* de Gevrey-Chambertin qui a aidé des familles de Perrigny-lès-Dijon et Gevrey-Chambertin à mettre des cadeaux sous le sapin.

Le mois de décembre 2019 a lui aussi été bien chargé. Les écoles, les PEPCBFC, Nadia et ses "petites mains" et les résidents de l'Acodège ont organisé un marché de Noël. Nous avons été ravis de les accompagner en organisant le goûter, qui, comme chaque année, a été offert à tous. Les enfants avaient réalisé de magnifiques objets de Noël : décos de sapins et de tables, bonhommes de neige en bois, cartes de Noël... Les CM2 de Mme Inacia avaient aussi préparé des objets écologiques (produits à vitre, lessive, lingettes...). Tous les stands ont été dévalisés, ce qui montre le succès et la beauté du travail des enfants !

Nous tenons à remercier tous les parents qui nous suivent sur nos manifestations, les nouveaux parents qui s'investissent et rejoignent l'association et toutes les personnes de Perrigny-lès-Dijon qui ont participé à nos ventes d'escargots en chocolat et de sapins.

### Finie l'année 2019... Vive 2020 !

À vos agendas ! Retrouvez-nous sur nos prochaines manifestations !

- ❑ Samedi 15 Mars 2020 : "Grande journée Jeux"
- ❑ Mars-Avril 2020 : Carnaval, Chasse aux œufs
- ❑ Samedi 27 Juin 2020 : Kermesse des écoles
- ❑ Novembre 2020 : Bourse aux Jouets

Pour organiser toutes ces manifestations, nous ne sommes jamais trop nombreux, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Vous retrouverez toutes les informations concernant l'association sur notre page Facebook : <http://Facebook.com/perrigolade> et n'hésitez pas à nous contacter via [perrigolade@gmail.com](mailto:perrigolade@gmail.com).

Bonne année à tous et à très bientôt !

**Claire AUVRAY**



# Ensemble Musical de Perrigny-lès-Dijon

## 1. Musique en douce clap de fin.



Ce conte-comédie musical a fait beaucoup parler de lui lors de ces deux ans de préparation.

Le but de cette production était, entre autres, de faire connaître notre Ensemble Musical afin d'attirer des musiciens en son sein et essayer de sauver l'orchestre. À l'heure

des bilans, difficile de mesurer l'impact à court terme mais elle aura eu le mérite de fédérer les associations artistiques du village et rassembler un panel intergénérationnel des habitants de Perrigny-lès-Dijon. Les deux représentations ont fait salle comble, il aurait fallu au moins une troisième séance pour accueillir les personnes n'ayant pu avoir de place pour ce spectacle. Impossible à réaliser faute de temps, de place, de moyens et de disponibilité.

En tout cas, nous sommes extrêmement fiers du résultat. Les deux séances **gratuites** des 7 et 8 décembre ont été un plaisir immense pour tous les artistes et nous espérons que le public a pris part à ce rêve avec nous. C'est une récompense qui vient clôturer deux années de travail intense avec ses joies mais aussi ses galères budgétaires et ses déceptions avant de réussir cette mise en place.

133 personnes ont constitué la troupe de ce spectacle, soit 94 artistes (19 danseurs, 32 musiciens, 15 choristes, 28 comédiens chanteurs) et 39 personnes en coulisses ou à la fabrication des costumes et décors. Rendons hommage à tous ces bénévoles avec un grand merci. À l'Ensemble Musical de Perrigny-lès-Dijon s'étaient joints :

- l'Harmonie de Talant et quelques amis musiciens renforts pour constituer le grand orchestre en direct. Une belle formation à la hauteur de l'évènement.
- La troupe de théâtre locale, les Dijon'CThé et tous ces merveilleux enfants et adolescents qui ont assuré la partie comédie et chant avec leur bonne humeur et leur savoir faire.
- Bruno Rücksthül, le conteur bien connu du village, nous a déroulé l'histoire avec sa gentillesse et son talent habituels.
- La chorale de l'école de Musique de Perrigny-lès-Dijon, constituée également de jeunes enfants qui ont mis toute leur énergie et leur fraîcheur dans la partie chœur.
- Les danseurs de Perrigny-Country avec leur sourire et leur joie de vivre.
- Les danseuses de Perrigny-lès-Dijon, 5 jeunes femmes (en alternance), qui se sont regroupées pour cette occasion en apportant le charme sur des danses admirablement réglées et avec le sourire, bien entendu.

En coulisses, Elise Gurtner et Chantal Guigue avaient préparé toute une collection de merveilleux costumes sur mesure. Nadia et tous ses bénévoles de l'Acodège, les résidents des maisons Ages&Vie, les "petites mains" de Perrigny-lès-Dijon, soutenus par les équipes des ateliers municipaux, se sont attelés à nous fabriquer des décors

tout en couleur pour finaliser la poésie du spectacle. Les auteurs, Marie-Christine BOULAGNON pour le livret et les textes des chansons, Patrick DURAND pour la composition de la musique, remercient sincèrement tous les cadres artistiques de *Musique en douce*:

- Mathilde COELHO, animatrice de Dijon'CThé, qui s'est chargée de la mise en Scène.
- Clémie RENAUD, professeur à l'École de Musique, qui a monté la partie Chorale avec ses petits élèves.
- Les cowboys et cowgirls de Perrigny-Country dansaient sur une chorégraphie collégiale.
- Les danseuses du spectacle sur une chorégraphie de Caroline MANICI.
- L'orchestre était placé sous la Direction d'Anthony SALOM, chef de l'harmonie de Talant et de Patrick DURAND, notre chef d'orchestre, qui était également l'initiateur de ce projet. Signalons que c'était sa dernière prestation en temps que directeur musical.

L'Ensemble Musical remercie grandement la municipalité pour son soutien financier et logistique, les conseillers départementaux de notre canton et les sponsors :

**Cora, Super U Chenôve, Chaussures à la clef, la Clé de Sol, Optique ZU, Domaine Tissier-Drouin** et les horticulteurs **Aubry**.

Nous avions fait appel à des professionnels pour la sonorisation et la mise en lumière du spectacle. À ce titre, un grand merci à l'Artdam qui a contribué largement à la mise en valeur de cette comédie musicale. Sans cette logistique, les représentations auraient été impossibles.

**Un grand merci et bravo à toute cette troupe pour la création de *Musique en douce*.**

Quel dommage que des structures ou organismes culturels, comme le Conseil Départemental, Le Conseil Régional, la Confédération musicale de Côte-d'or, la Ville de Dijon, La Drac, notre Députée, aient préféré ignorer ce projet dont la réalisation aurait été facilitée avec leur aide. Mais ces organismes préfèrent promouvoir les artistes professionnels, les bénévoles sont une quantité négligeable.

## 2. Après le rêve, la réalité

En espérant que cette expérience attire petit à petit des musiciens au sein de l'orchestre, l'Ensemble Musical de Perrigny-lès-Dijon va une fois de plus abandonner provisoirement la vie culturelle du Village. Notre effectif de base, sans nos renforts difficiles à mobiliser en raison de leurs activités principales, ne nous permet toujours pas de nous produire dans des conditions respectables.

Contrairement à de fausses rumeurs, l'orchestre ne se dissout pas. Même sans chef d'orchestre, les musiciens souhaitent continuer à se voir régulièrement en répétitions pour essayer, collégialement, de se restructurer et d'attirer de nouveaux éléments.

**Patrick DURAND**





### Club de l'Amitié

Afin de continuer de fêter les 40 ans du club, en association avec les anciens combattants de Perrigny-lès-Dijon, un voyage de 4 jours en septembre a été organisé pour aller visiter la Sologne et le Berry et repos en soirée au domaine de La Grande-Garenne.

Le mercredi 16 octobre 2019, 67 adhérents se sont retrouvés pour le repas d'automne et le jeudi 21 novembre, nous avons dégusté différents "Beaujolais Nouveau".

La nouvelle année 2020 a commencé et nous vous souhaitons une chaîne de bonheur, d'amour et de santé que vous soyez habitants de notre belle commune ou voisin de Perrigny-lès-Dijon.

Si vous désirez venir nous rejoindre, vous serez les bienvenus quel que soit votre âge. Les activités ne sont pas limitées.

Si vous le désirez, vous pouvez faire partie des administrateurs. Aujourd'hui, nous sommes 117 adhérents heureux de se retrouver pour passer un moment de convivialité.

Nous avons une pensée pour nos adhérents qui nous ont quittés en 2019.

**Gérard Gonthier 06 50 60 22 85**

**Geneviève Dugarreau 03 80 42 87-47**



### Perrigny-Country

Le but de l'association **Perrigny-Country** est d'apprendre et pratiquer la danse-country.

Vous avez pu voir évoluer les Cowgirls et Cowboys de l'association, soit le dimanche 30 juin 2019, dans le parc municipal pour la journée *Perrigny en fête*, ou les 7 et 8 décembre 2019 à la salle polyvalente, lors de la comédie musicale *Musique en Douce*.

Que vous soyez seul(e) ou en couple, tous se feront un plaisir de vous apprendre des chorégraphies diverses et variées. Le principe de la danse-country est : une musique = une chorégraphie, une autre musique = une autre chorégraphie, les jambes travaillent, la tête aussi, tout en s'amusant.

Venez nous rejoindre et faire un essai le jeudi en fin d'après-midi, à la salle polyvalente, la cotisation annuelle (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020) est de 60 €.

Les séances se déroulent de la façon suivante :

- de 18 h 30 à 19 h 30 : initiation,
- de 19 h 30 à 20 h 00 : chorégraphies de niveau débutant,
- de 20 h 00 à 21 h 00 : chorégraphies de niveau confirmé.

Plus d'infos : sur place le jeudi soir,  
ou par téléphone : **06 13 77 63 90**  
ou par internet : [perrignycountry@laposte.net](mailto:perrignycountry@laposte.net)

Le président : **André LAPICQUE**



## Courir et Sourire

Après une dizaine d'années passées à partager le plaisir de courir, de nouveaux membres sont venus rejoindre l'association **Courir et Sourire** pour... marcher ! Depuis deux ans déjà !

Après consultation des adhérents, une modification des statuts avait permis d'intégrer ces nombreux patriniens et patriniennes, désireux d'avoir un groupe de randonneurs dans leur village, ce qui a fait augmenter le nombre de participants (une cinquantaine actuellement).

Les randonnées, sans encadrement formel, s'organisent dans un esprit de convivialité, en tenant compte de suggestions ou à l'initiative d'un participant. L'allure, suivant le dénivelé, est d'environ 4 km/h ; elle est adaptée au groupe constitué et parfois deux groupes sont formés en fonction des personnes présentes.

À la belle saison, quand les journées sont plus longues, des randonnées plus éloignées de Perrigny-lès-Dijon (avec départ en voiture) peuvent être proposées, voire la journée, sur les sentiers, avec pique-nique tiré du sac. Le rendez-vous habituel des randonneurs est fixé tous les mercredis à 14 h 30, devant la cantine scolaire, rue de la Tourelle, bien chaussés (baskets ou chaussures de marche) pour une sortie de 2 h 30 à 3 heures environ.

Vous préférez courir :

il n'y a pas de rendez-vous fixe, les sorties, plus trail que route, s'organisent par internet, sur la base de la liste e-mail des coureurs. Vous choisissez votre créneau horaire et le point de départ du rendez-vous que vous proposez aux autres coureurs, ou inversement vous répondez à la proposition d'un coureur. L'allure, de 8 à 10 km/h et plus, est fonction des participants. Un rendez-vous, confirmé par e-mail, a souvent lieu le mardi matin.

**N'hésitez plus ! Rejoignez-nous !**



Plus de renseignements :

- par téléphone **03 80 58 79 01** ou **06 83 76 09 96**
- ou par internet : [couriretsourire@laposte.net](mailto:couriretsourire@laposte.net)

La présidente : **Paulette LAPICQUE**

## Les Mémoires de Perrigny

### Nouvelle étape, nouveau projet...

L'association les **Mémoires de Perrigny-lès-Dijon** poursuit sa route, et 2020 voit émerger un nouveau projet.

Après avoir clos le livre qui balaie les années 1900 à 1950 (quelques exemplaires sont encore en vente à la bibliothèque), et s'être attelée à la réalisation de plaques de signalisation (dont on espère pouvoir vous faire profiter dans l'année en divers lieux du village), un nouveau labeur attend l'équipe.

Les Mémoires de Perrigny vont s'intéresser à la période des années 1950 à 1980, et au-delà. Pour ce faire, l'équipe savoure de voir ses rangs grossir, grâce à de nouvelles personnes qui la rejoignent, intéressées par cette période. Les travaux démarreront dès le mois de février. Si vous êtes intéressés, ayant connu la vie du village à cette époque, n'hésitez pas. Confiez-nous vos photos, vos objets fétiches, et même, encore mieux, vos souvenirs !

Que sortira-t-il de tout ce matériel ? Un livre, une expo... ? Allez savoir. Pour l'instant, on attend vos trésors, et on les espère nombreux. Merci !

**Anne MARCHAL**

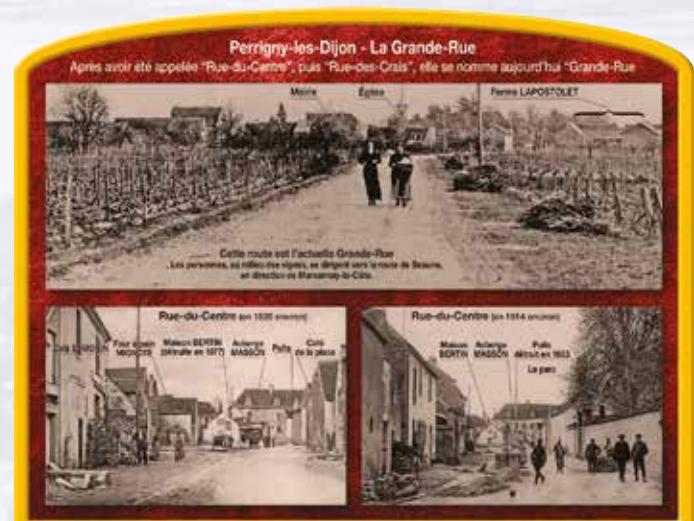


Photo non contractuelle - Ce n'est qu'une maquette de ce que pourrait être l'un de ces panneaux...



## Music-Hall Foliz



Avant de revenir dans la commune pour un dîner spectacle en octobre prochain, une nouvelle date à l'Ecrin ! Venez vivre ou revivre une

soirée fabuleuse avec la troupe **Music-Hall Foliz** lors de cet événement exceptionnel.

La troupe de Perrigny-lès-Dijon revient dans cette superbe salle qu'est l'Écrin à Talant après avoir conquis plus de 442 spectateurs en octobre dernier pour un spectacle unique de grande envergure, haut en couleurs avec plumes, strass et paillettes.

Plongez dans l'univers du cabaret revisité, sur des musiques actuelles et des costumes somptueux. De belles surprises vous attendent lors de cette soirée de foliz avec la présence exceptionnelle d'Estelle et Dephin le duo mains à mains du groupe des Zacrob'Artistes.

Leur première revue *Une Histoire de Foliz* dont la grande première a eu lieu en octobre 2017 à la salle polyvalente de la commune, a conquis les spectateurs et se joue à guichets fermés depuis à chaque représentation. Un événement à ne pas louper !

**Infos pratiques :** <https://www.music-hallfoliz.com>

Le président : **Florian BARATIN**



## Bien vivre à Perrigny-lès-Dijon

L'association **Bien vivre à Perrigny-lès-Dijon** vous présente ses vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année 2020, promesse de belles perspectives de changements pour une amélioration continue de la qualité de vie dans notre charmante commune de Perrigny-lès-Dijon.

Crée le 13/01/2019, notre association à but non lucratif, a pour vocation d'être à l'écoute des problématiques de toutes les Patriniennes et de tous les Patriniens, habitants de longue date ou nouveaux arrivés, pour une participation citoyenne aux projets d'amélioration des conditions de vie dans notre village.

Le président : **Claude SIRANDRÉ**



## Accrodanse

Le lundi 9 septembre 2019, les cours de rock ont démarré avec 27 adhérents motivés.

Tous les lundis, rendez-vous à 20h30 à la salle polyvalente dans la bonne humeur. Jean-Michel et Cathy, nos professeurs sont armés de patience pour nous faire aimer le rock et nous apprendre de nouvelles passes. En fin de cours ils nous initient aux danses en lignes (cha-cha, bachata...).

Vous êtes tenté de nous rejoindre, pas de problème, le groupe se fera un plaisir de vous accompagner dans vos premiers pas. On vous attend !

Deux dates à retenir pour 2020 :

- Vendredi 21 février 2020 : Soirée dansante avec le groupe **DOCKABILLY'S**;
- Samedi 16 mai 2020 : Soirée dansante avec le groupe **GUNSHOT**.

L'association ACCRODANSE vous souhaite une très belle et heureuse année 2020.



Renseignements : **06 77 25 04 46**

La présidente : **Angèle DE LA PORTE**

## C'était qui déjà ?

Bonjour à vous, tout d'abord, nos plus chaleureux vœux. Pour cette nouvelle année, beaucoup de bonheur et de joies à vous et ceux qui vous sont chers ! Nous espérons que tout va bien pour vous.

Une rentrée sur les chapeaux de roue pour notre association, nous avons la chance de recevoir des amis de longue date, des improvisateurs avec qui nous avons fait les 400 coups ! des vieilles branches comme nous, des vedettes et pas que pour la bière ! des pointures, des stars belges ! nous avons la chance de recevoir les **Vas y Ginette** de Liège !

C'est un honneur pour nous ! vous aurez l'occasion de choisir votre histoire préférée à la sauce franco-belge ! Un délice comme les boulets frites à la Salle polyvalente de Perrigny-lès-Dijon, un grand merci à eux !

L'entrée est gratuite et nous préparerons un chapeau pour ceux qui souhaitent nous aider à la sortie, aucune obligation ! Vous pouvez réserver vos places et vous inscrire sur le formulaire suivant :

<https://forms.gle/UFBJQHhLtrre1Q8j8>

Et nous vous préparons un long format poétique et musical le vendredi 7 février à la MJC des Bourroches, prenez note !

À très vite, on vous kiffe !

**Les C'était qui déjà ?**

## Comité des fêtes

Lors d'une réunion extraordinaire, les membres du comité des fêtes ont fait le constat d'un manque d'effectif récurrent depuis quelques années, cette situation empêchant toute nouvelle activité.

De ce fait, les membres du comité des fêtes ont décidé la



mise en sommeil de cette association.

Ils tiennent à remercier tous ceux qui se sont impliqués ou ont participé aux animations dans notre village.

**Les membres du comité des fêtes**

# Union des anciens combattants et victimes de guerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2019, la dissolution de l'UACVG a été soumise au vote des adhérents présents ou représentés, soit 37 sur 44 inscrits. Cette décision a été admise par 36 voix pour et une abstention.

Cette situation résulte du fait qu'aucun candidat ne se soit manifesté pour remplacer le président sortant, André Barçon, dont la démission avait été adoptée lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 janvier 2019. Trois solutions ont été proposées aux adhérents : rattachement au Groupement des ACVG de l'UF Dijon Métropole Sud et Sud-Est de la Côte-d'Or, siège social à Mirebeau-sur-Bèze ; rattachement aux ACVG de Couchey ; dissolution complète de l'Association. Après vote à bulletin secret, le rattachement aux ACVG de Couchey a été adopté par 35 voix, 2 voix étant pour la dissolution complète de

l'UACVG. Le rattachement deviendra effectif au cours de l'assemblée générale extraordinaire des ACVG de Couchey qui se tiendra le 25 janvier 2020.

Pendant l'AGE de l'UACVG du 25 novembre 2019, une référente a été désignée par vote des adhérents, sous réserve de modification des statuts des ACVG de Couchey, afin de garder le lien entre la municipalité de Perrigny, les adhérents et l'association de Couchey afin de continuer à participer aux diverses cérémonies commémoratives à Perrigny, prendre contact avec les familles en cas de décès, ou toutes autres activités telles que repas ou voyages organisés habituellement. Merci aux dirigeants des ACVG de Couchey d'avoir bien voulu accepter que les Anciens Combattants de Perrigny-lès-Dijon puissent les rejoindre et garder ainsi les excellents contacts que les deux associations avaient eus jusque-là.

## Cérémonie du 11 novembre 2019

Au cours de cette cérémonie le Général Jean-Pierre VANTORRE a remis la Croix du Combattant à André CONDAMINET qui, de sympathisant, vient de rejoindre les anciens combattants de Perrigny. Nous lui renouvelons toutes nos félicitations.



## Voyage en Sologne et Berry

Du 14 au 17 septembre 2019, 36 personnes de l'UACVG et du CLUB de l'AMITIÉ de Perrigny ainsi que des ACVG de Couchey, sont parties séjourner au Domaine de la Grande-Garenne à Neuvy-sur-Barangeon dans le Cher.

Avec pour programme la visite du Palais Jacques CŒUR à Bourges, les châteaux de Blois, de Chambord et de la Chapelle-d'Angillon.

**1<sup>er</sup> jour :** Départ de Perrigny à 8 heures et nous arrivons à Bourges à 12 heures.

Déjeuner au restaurant "Le Sénat" suivi de la visite du Palais Jacques CŒUR ; demeure somptueuse de l'argentier du roi Charles VII, dont la devise est inscrite au-dessus du pavillon d'entrée : "À vaillants cœurs rien d'impossible". Puis promenade en petit train dans le quartier ancien de Bourges. Visite libre de la cathédrale Saint-Etienne. Arrivée à la Grande-Garenne à 18 h 45. Dîner et nuit (dans différents pavillons).



**2<sup>e</sup> jour** : Départ pour Blois à 8h15 à travers bois, puis beaucoup de champs de poireaux et d'asperges. Visite du château royal qui réunit autour d'une même cour 4 ailes de 4 époques et 4 styles différents : gothique, flamboyant, renaissance et classicisme.

Déjeuner au restaurant "l'Annexe". Puis visite du château de Chambord (qui fête son demi-millénaire). Ce château de la Renaissance fondé par François 1<sup>er</sup> en 1519 est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, 35 cheminées et tourelles, 440 pièces et de riches collections. Après avoir emprunté son escalier à doubles révolutions, depuis les terrasses sur le toit, nous pouvons admirer les jardins à la française. Après une dégustation à la biscuiterie du château, retour à la Grande-Garenne et dîner.

**3<sup>e</sup> jour** : Départ à 9h45 pour Thauvenay. Visite de la cave Eric LOUIS et dégustation de sept cépages (à petites doses) lors du "casse-croûte vigneron" à la propriété. Puis visite du château de La Chapelle-D'Angillon. Son propriétaire, le Comte Jean d'OGNY (qui nous reçoit comme des amis !), est un personnage extraordinaire. Il nous raconte avec beaucoup d'anecdotes savoureuses l'histoire de cette petite principauté indépendante de Boisbelle qui comprenait plusieurs villages et qui durant dix siècles ne payait pas d'impôts. Un petit musée est dédié à l'écrivain Alain FOURNIER, auteur du *Grand Meaulnes* et enfant du pays. Retour à la Grande-Garenne et dîner.

**4<sup>e</sup> jour** : Après le petit déjeuner, il faut faire la valise et rendre les clés des chambres à 10 heures.

Temps libre et promenade dans le domaine jusqu'à 12 heures.

Cérémonie au Mémorial André-Maginot avec levée du drapeau et dépôt de gerbe.

Déjeuner sur place. Départ et arrivée à Perrigny à 19 heures.

Tout le monde se dit ravi de ce beau voyage, rempli de joyeuse ambiance et d'amitié.

En quatre jours, nous avons parcouru environ 950 km.

**Josiane MERLE**





**En Vougeot  
21910 BARGES**

Tél bureau : 03 80 79 24 16

Fax : 03 80 79 22 87

Mail : [etm-sarl@wanadoo.fr](mailto:etm-sarl@wanadoo.fr)

**Votre hypermarché**



**coradrive.fr**

commandez en ligne,  
c'est prêt à emporter

Votre magasin cora Dijon vous accueille :

du lundi au samedi de 8h30 à 20h30 - le dimanche matin de 8h30 à 12h30

Perrigny-lès-Dijon

[www.cora.fr/dijon](http://www.cora.fr/dijon)

Tel : 03.80.58.30.30

S.A.V. : 03.80.58.30.88



**AUTOMATISME BOURGOGNE**  
**Électricité Industrielle et Tertiaire**

20 bis rue de la Maladière - 21160 MARSANNAY-la-CÔTE

TÉL : 03 80 54 95 33 - FAX : 03 80 54 95 34

E-mail - [AB-ELEC@wanadoo.fr](mailto:AB-ELEC@wanadoo.fr)

**MENUISERIE VOYE & FILS**  
S.A.R.L.



FABRICATION MENUISERIE SUR MESURE  
Portes et fenêtres en bois, PVC ou alu.

3 chemin de la Ruellette  
21160 PERRIGNY-lès-DIJON  
**03 80 58 82 28**

**GAEC AUBRY Fixin**  
**HORTICULTEURS**

**Plantes vertes ou fleuries**  
toute l'année

RN74 - 21120 FIXIN  
Tél : 03 80 52 05 78

# Evènements

## L'agenda de janvier à décembre 2020

### ANNÉE 2020

Date (connue à ce jour)	Évènement	Lieu
Mercredi 1 <sup>er</sup> janvier	Feu d'artifice	Parc municipal
Vendredi 10 janvier	Vœux du maire	Salle polyvalente
Samedi 25 janvier	C'était qui déjà - Spectacle d'improvisation	Salle polyvalente
Vendredi 21 février	Accrodanse - Soirée dansante	Salle polyvalente
Samedi 14 mars	Perrigolade - Journée jeux	Salle polyvalente
Samedi 28 mars	Les Dijon'CThé - Soirée théâtre	Salle polyvalente
Vendredi 8 mai	Commémoration de la Victoire de 1945	Monument aux morts
Samedi 16 mai	Accrodanse - Soirée dansante	Salle polyvalente
Samedi 27 juin	Perrigolade - Kermesse des écoles	Parc municipal
Samedi 27 juin	Perrigny en fête - Soirée théâtre	Salle polyvalente
Dimanche 28 juin	Perrigny en fête - Jeux et animations	Parc municipal
Mardi 14 juillet	Fête nationale	Monument aux morts
Samedi 3 octobre	Music-Hall Foliz - Soirée cabaret	Salle polyvalente
Mercredi 11 novembre	Commémoration de l'Armistice de 1918	Monument aux morts
14 et 15 novembre	Perrigolade - Bourse aux jouets et Puériculture	Salle polyvalente
28 et 29 novembre	Exposition "Les Talents de Perrigny-lès-Dijon"	Salle polyvalente
Samedi 5 décembre	Commémoration AFN	Monument aux morts

**Klinger Anthony**

Se tient à votre disposition pour vos travaux de

**Nettoyage Espaces verts**

Décapage, débroussaillage  
Nettoyage toiture  
Nettoyage de court, terrasse  
Dalle, murets etc.

Elagage traditionnel, grimpeur ou nacelle  
Taille, abattage d'arbres  
Taille de haies  
Débroussaillage, tonte de pelouse  
Petit jardinage, pose de clôture...

Devis gratuit/Travail soigné - Tél. 06 70 80 25 18  
Impasse en Ronnot - 21160 Perrigny-lès-Dijon  
t.k.tony.klinger@gmail.com

**SARL SNS**

**Sud Nettoyage Services**

entreprise de propreté

Mr RIPORELLA

Tél. : 03 80 52 78 08 - Port. : 06 26 01 48 90  
13 rue Beauregard - ZA - 21490 NORGES LA VILLE  
Fax : 03 80 52 58 43 - Email : sns21@bbox.fr



# Informations utiles

## Urgences et santé

Médecins :

**Marc PAURELLE**

**et Karine MOREAU-FALKOWSKI**

Centre médical : 43, Grande Rue, tél. **03 80 51 14 63**

Consultations sur rendez-vous.

**Médecin de garde** - en cas d'urgence :

De nuit : de 20 à 8 heures, le samedi à partir de 12 heures, le dimanche et jour férié. Appeler :

★ **SOS médecins** Tél. **36 24**

★ **SOS 21** Tél. **03 80 78 68 68**

Cabinet Infirmier :

**Emmanuelle CHAGOT et Delphine JORAND**

43 Grande Rue.

Tél. **03 80 51 26 51**

Soins au cabinet sur rendez-vous.

Masseurs kinésithérapeutes :

**Jean-Marc GILLA**

Centre médical : 43, Grande Rue - Tél. **03 80 52 37 65**

**Amandine BONNARD et LHERAUD Charlotte**

48, Grande Rue - Tél. **03 80 30 66 31**

Orthophoniste :

**Valérie MICHAUT**

Cabinet d'orthophonie :

6, rue de la Rente-Logerot - Tél. **03 80 30 95 54**

**SAMU** - Tél. **15**

**Pompiers** (urgence) - Tel. **18**

**Police** - Tél. **17**

**Gendarmerie de Gevrey** - Tél. **03 80 51 80 76**

**Centre antipoison** - Tél. **15**

## Mairie et services

**Mairie** - Tél. **03 80 52 15 12**

Horaires d'ouverture de l'accueil :

★ Lundi : 8h45 à 12heures - 14 à 18heures

★ Mardi : Fermé le matin - 15 à 18heures

★ Mercredi : 9 à 12heures - Fermé l'après-midi

★ Jeudi : 8h45 à 12heures - 14 à 18heures

★ Vendredi : 8h45 à 12heures - 14 à 17h30

★ Fermé le samedi

Site : [www.perrigny-les-dijon.fr](http://www.perrigny-les-dijon.fr)

**Affaires sociales** - Pour tout renseignement

**Chantal BERNARD** - Tél. **03 80 51 96 19**

ou **Nadia BOUHADDIOU** - Permanence en mairie

les mardis et jeudis de 9h30 à 11h30

Tél. **03 80 52 02 11**

**Accueil de loisirs** Tél. **06 12 35 27 10**

3, rue du Château

Les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h30

**Agence Postale** - Tél. **03 80 54 07 89** (Dans la mairie) :

Du lundi, mardi et jeudi : 14h30 à 18heures

Mercredi : 9 à 12heures - Fermé l'après-midi

Vendredi : 14heures à 17h30

**Bibliothèque municipale** - Tél. **03 80 51 00 84**

Rue Saint-André

★ Lundi : 16 à 19heures

★ Mercredi : 15h30 à 19heures

★ Vendredi : 16heures à 18h30

**Police municipale** Tél. **03 80 23 83 37**

3 place du 11 novembre - 21160 Marsannay-la-Côte.

Du lundi au vendredi : de 7h30 à 18heures.

En dehors des heures de services, il faut composer le **17**

**ENEDIS**

Pour tout problème, vous pouvez contacter :

- <http://www.enedis.fr> : gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.-

- <https://selectra.info/demenagement/annuaire/cote-dor> perrigny-les-dijon : liste les numéros d'urgence pour l'électricité dans notre commune.

- <https://agence-energie.com/agence-edf/perrigny-les-dijon> : contient l'adresse des agence EDF à proximité de notre commune.

**GDF**

Dépannage (24h sur 24 - 7 jours sur 7) : tél. **0810 433 021**

**SUEZ**

- En cas d'urgence : tél. : **0977 401 123**

- Gestion clientèle : tél. : **0977 408 408**

**Impôts Service** tél. : **0820 32 42 52**

Un agent des impôts vous répond :

- en semaine de 8 à 22heures ;

- le samedi de 9 à 19heures.

Ouvert toute l'année, ce service répond à toutes vos questions d'ordre général sur les impôts, en préservant votre anonymat.

## Ordures ménagères

**Ramassage des bacs gris** :

**Lundi** matin et **jeudi** matin, à partir de 6heures, jours fériés compris.

**Ramassage des objets encombrants** :

Par collecte individualisée sur rendez-vous.

Tél. **0800 12 12 11** du lundi au vendredi de 8 à 18heures.

Internet : [www.trionsnosdechets-dijon.fr](http://www.trionsnosdechets-dijon.fr)

**Ramassage des bacs jaunes** :

(Cartons, journaux, flacons en plastique) :

**Mercredi** matin, jours fériés compris.

**Ramassage des déchets verts** :

**Mercredi** matin, jours fériés compris.

Uniquement par abonnement : 50 € par an.

Pour tous renseignements : numéro vert **0800 12 12 11**



## Horaires d'ouverture des déchèteries

	Horaires d'été du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre	Horaires d'hiver du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril
<b>Chenôve - Tél. 03 80 58 87 32</b>		
Du lundi au vendredi	de 9 à 13 heures et de 14 à 19 heures	de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures
Samedi	de 9 à 19 heures	de 9 à 13 heures et de 14 à 18 heures
Dimanche	de 9 à 13 heures	de 9 à 12 heures
<b>Marsannay-la-Côte - Tél. 06 77 12 63 12</b>		
Du lundi au vendredi	de 9 à 13 heures et de 14 à 18 heures	de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures
Samedi	de 9 à 18 heures	de 9 à 13 heures et de 14 à 17 heures
Dimanche	de 9 à 13 heures	de 9 à 12 heures

**Les déchèteries seront fermées les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.**

## Soyons citoyen

### Le bruit

Le bruit est aujourd'hui un des principaux facteurs de stress. Pourtant, nous avons les moyens de mettre les décibels en sourdine.

Être réveillé par une tondeuse, une perceuse ou une raboteuse n'est pas la meilleure façon de commencer son dimanche. De tels appareils émettent de 90 à 100 décibels alors que le seuil de gêne est de 60 décibels. Ce n'est pas tout à fait le genre de musique qui met de bonne humeur le matin.

Prendre un bain nocturne dans une piscine est une coutume fort sympathique qui ne doit cependant pas nuire au sommeil des voisins.

### Quelques rappels

#### *Arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores*

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité (cris, appareils sonores, réglage de moteur, pétards, etc.).

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables de 8h30 à 12heures et de 14h30 à 19h30.**

**Les samedis de 9 à 12heures et de 15 à 19heures.**

**Les dimanches et jours fériés de 10 à 12heures.**

*Attention: le non-respect de ces règles peut entraîner une verbalisation.*

### Les poubelles

Qu'elles soient grises, vertes ou jaunes, nous vous rappelons que les poubelles peuvent être sorties la veille du ramassage à partir de 18h et doivent être rangées ensuite dès que possible. Elles ne doivent pas rester dans la rue, ce qui nuirait à l'hygiène et à l'environnement.

*Arbres et fleurs enjolivent notre paysage, les poubelles beaucoup moins !*



### Le feu

Du fait des nuisances occasionnées au voisinage et des dangers que cela peut présenter, il est interdit d'allumer des feux en plein air ou de faire éclater des pétards ou autres pièces d'artifices sur tout le territoire de la commune.





Bonne et heureuse  
année à tous !